

imbue d'idées différentes, de sorte que l'application du remède s'en ressent nécessairement. Pour moi, une commission nationale de rétablissement des jeunes gens du même genre que la commission de rétablissement des soldats dans la vie civile est même plus essentiellement nécessaire à cette heure qu'elle ne l'était, l'année dernière, lorsque j'ai présenté pour la première fois le projet dans cette Chambre. Une telle commission, avec des sections par tout le Canada, pourrait constituer une source perpétuelle d'aide et d'encouragement à toutes et chacune des associations de jeunes gens considérées comme dignes de venir en aide à la jeunesse, et devenir un guide efficace capable d'aider nos jeunes gens à s'affirmer dans le droit chemin. Ce n'est que par une telle méthode que nous pourrions éloigner les éléments subversifs de notre jeunesse. Pour moi, les mesures que nous prenons ne sont pas assez précises ni d'une nature assez spécifique; en un mot, le domaine qu'elles embrassent n'est pas suffisamment vaste pour satisfaire la jeunesse et lui assurer les chances d'avenir qui lui sont dues.

Nous devons envisager ce problème sous l'angle le plus large possible. Il y a lieu sans doute de féliciter le ministre d'avoir au moins fait le premier pas, mais la méthode dont il se sert pour aborder le problème ne lui mérite guère des félicitations, pour les raisons que je me suis efforcé de faire valoir. Relativement à la répartition de ce crédit de \$1,000,000, j'espère sincèrement qu'il ne perdra pas de vue le fait que les problèmes qu'il nous faut envisager ne sont pas d'ordre spéculatif. Il lui faut se rappeler qu'il doit faire face à la réalité brutale et qu'il est nécessaire de prendre des mesures précises et spécifiques dans certaines régions et d'une certaine manière, s'il veut donner une solution au problème de la jeunesse.

Permettez-moi de citer un exemple afin d'exposer le fond de ma pensée. En parlant, je songe à un refuge qui est maintenu dans l'une des grandes villes du Dominion. On y loge,—si l'on peut appeler cela un logement,—plusieurs centaines de jeunes célibataires. On me dit que les autorités municipales ont inspecté ce refuge et l'ont déclaré satisfaisant au point de vue de son fonctionnement et des installations mécaniques de l'édifice dans lequel il se trouve. Mais ceux d'entre nous qui sont allés dans cet édifice savent qu'il est absolument inapte aux fins auxquelles il est destiné. Par exemple, il y a une pièce servant de dortoir à plus de 200 hommes. Il n'y a pas de lavabo. On y apporte le soir certains récipients qui y restent jusqu'au matin. Et cependant ces conditions sont permises par

[M. Massey.]

les autorités sanitaires de la ville où se trouve cet établissement. Que pouvons-nous attendre d'un tel état de choses? Quand des jeunes gens se trouvent dans de pareilles conditions, leur moral en souffre et ils peuvent devenir victimes des éléments subversifs de notre pays.

Il me semble qu'avec un crédit comme celui-ci on pourrait appliquer certains remèdes non seulement dans les centres urbains mais dans tous le pays en général. Voilà une question qui intéresse non seulement le bien-être physique de notre jeunesse, mais aussi son bien-être mental et moral. Il se présente aujourd'hui devant nous des problèmes qui se sont rarement présentés jusqu'ici. Ce sont là des questions qui intéressent grandement l'Etat. Le bien-être futur des citoyens canadiens devrait intéresser tous les honorables membres de cette Chambre. Il est vrai qu'il nous faut nous occuper des problèmes de l'heure présente, mais nous devons aussi penser aux problèmes de l'avenir. Telle est la situation de la jeunesse de notre pays et je prie instamment le ministre et ses collègues du cabinet, avec toute la vigueur dont je suis capable, d'accorder la plus complète et la plus profonde attention non seulement à l'application de ce crédit que nous sommes à discuter mais à tout le grand problème du Canada et de sa jeunesse.

M. DOUGLAS: J'apprécie les détails précis donnés par le ministre sur les objets visés dans ce crédit, mais je me demande s'il pourrait donner au comité des renseignements exacts sur les méthodes qu'on va employer. A-t-on l'intention de faire servir les écoles techniques à la formation professionnelle ou bien va-t-on établir des camps spéciaux? Quelle sorte de jeunes gens va-t-on admettre dans ces camps? Presque tous les autres projets qui ont été étudiés concernent les jeunes gens de passage. Bien que je compatisse avec les jeunes gens sans domicile fixe, dont j'ai maintes fois discuté les problèmes, je prétends qu'il existe un autre groupe de jeunes gens que l'on oublie souvent, et cela simplement parce qu'ils ne causent pas d'ennuis au Gouvernement. Je songe aux jeunes gens qui ont été instruits dans les high schools des petites villes et qui demeurent sans travail chez leurs parents. Ils ont grandement besoin d'une formation quelconque. Très souvent ils ne peuvent trouver de l'emploi dans les entreprises du Gouvernement. Il est bien évident qu'un million de dollars ne suffira pas à assurer la formation de tous les jeunes gens du Canada. Je voudrais donc savoir quelle sorte de jeunes gens on va admettre.

L'hon. M. ROGERS: Nous n'avons pas l'intention de limiter l'affectation de ce crédit à un groupe particulier de jeunes chômeurs.